

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN**

Délibération n° C-2021-06-16/05

**BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP » -
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020***Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances*

Le mercredi 16 juin 2021 à 19h10 le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 9 juin 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de l'Hippodrome de la commune de La Tour de Salvagny sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, président. Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

Quorum :	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	36
Nombre de délégués suppléants présents :	3
Total de délégués présents ou représentés	39
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	45

*(Le Président quitte la salle et ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)***PRÉSENTS :**

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

Communes : Didier DUPIED (Chaponost), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr au Mont d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Élisabeth DE FREITAS (Lissieu).

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR

Gilbert-Luc DEVINAZ	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Nicolas BARLA	(Métropole de Lyon)
Pierre-Alain MILLET	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Corinne SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Véronique GIROMAGNY	(Métropole de Lyon)
Pierrick LELARD	(Collonges au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Michel GUINARD	(St Cyr au Mt d'Or)
Alain LEGRAS	(Corbas)	donne pouvoir à	Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)
Philippe PERARDEL	(St Germain Mt d'Or)	donne pouvoir à	Jean-Philippe CHONÉ	(Communay)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2019-05-09/01 du 9 mai 2019, portant sur le protocole d'accord relatif aux conditions de reprise de la compétence « Création, aménagement et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » par la Métropole de Lyon auprès du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2019-12-17/06 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 17 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° C-2020-02-11/04 adoptant le budget primitif 2020 présenté en séance du Comité syndical du 11 février 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-06-10/15 adoptant le budget supplémentaire 2020 présenté en séance du Comité syndical du 10 juin 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-12-09/09 adoptant la décision modificative n° 1 lors du Comité syndical du 9 décembre 2020 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2020 ;

Considérant la clôture du budget annexe au 31 août 2020 suite au transfert de cette compétence à la Métropole ;

Considérant que l'activité « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » concerne la production et la distribution publique de chaleur ; il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC) exploité sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière, c'est pourquoi les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy, soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Considérant que le compte administratif est composé des éléments suivants :

❑ ARRÊTÉ DES COMPTES

EXPLOITATION

<u>Section d'exploitation – Dépenses</u>	1 018 941,64 €
Total des dépenses réelles :	607 019,64 €
Total des opérations d'ordre :	411 922,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	481 554,23 €
Chapitre 66 – Charges financières	89 848,66 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	35 616,75 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	411 922,00 €
<u>Section d'exploitation – Recettes</u>	964 588,20 €
Total des opérations réelles :	893 954,20 €
Total des opérations d'ordre :	70 634,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	892 095,11 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	1 408,19 €
Chapitre 77 – Produits Exceptionnels	450,90 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	70 634,00 €
La section d'exploitation présente un solde négatif d'exécution de.....	-54 353,44 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2019 de	13 596,61 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-40 756,83 €



INVESTISSEMENT

<u>Section d'Investissement – Dépenses</u>	2 146 952,42 €
Total des dépenses réelles :	392 720,25 €
Total des opérations d'ordre :	1 754 232,17 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	317 139,32 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	75 580,93 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections.....	70 634,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	1 683 598,17 €
<u>Section d'Investissement – Recettes</u>	2 610 836,46 €
Total des recettes réelles :	515 316,29 €
Total des opérations d'ordre :	2 095 520,17 €
Restes à réaliser :	0,00 €

SIGERLy

Chapitre 10 – Autres Réserves	515 316,29 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	411 922,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	1 683 598,17 €
La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	463 884,04 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2019 de	-500 816,29 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-36 932,25 €

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2020 et du Compte de gestion 2020 du budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » sont en parfaite concordance ;

Considérant que la section de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un déficit cumulé de clôture de -40 756,83 €, considérant la clôture des comptes au 31.08.2020, le déficit sera reporté à l'article 002 dépense (résultat de fonctionnement reporté) au budget supplémentaire 2021 du budget principal ;

Considérant que la section d'investissement de l'exercice 2020 fait apparaître un déficit cumulé de clôture de -36 932,25 €, considérant la clôture des comptes au 31.08.2020, le résultat de la section d'investissement sera porté à l'article 001 dépense (solde d'exécution N-1) du budget supplémentaire 2021 du budget principal ;

Considérant qu'il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants et que la séance est présidée par Madame Corinne Subai, vice-présidente déléguée aux Finances ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances ;

Le Comité syndical :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du réseau de chaleur de Sathonay-Camp ;

AFFECTE les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe réseau chaleur Sathonay-Camp constatés ci-dessus au budget supplémentaire 2021 du budget principal.

Nombre de délégués votants : 45 (128 voix)
 Nombre de délégués avec 8 voix : 11 (dont 3 pouvoirs)
 Nombre de délégués avec 2 voix : 6
 Nombre de délégués avec 1 voix : 28 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés : 39 (119 voix)
Nombre d'abstention : 6 (9 voix)

Majorité simple

SIGERLy

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Pour : 39 (119 voix)

Contre : 0

Abstention(s) : 6 (9 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.